

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS**

Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €.  
Siège social : 48 av Victor HUGO, 75116 PARIS  
393 010 467 R.C.S PARIS

**AVERTISSEMENT A L'AVIS DE REUNION VALANT DE CONVOCATION**

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19, conformément règles d'urgence sanitaire, et compte tenu de la fermeture de tous les établissements recevant du public, le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, **le 22 avril 2020 à 9H, sans la présence physique des actionnaires.** Cette Assemblée se tenant hors la présence physique des actionnaires, ceux -ci sont invités à voter par correspondance. En conséquence, il ne sera pas possible de demander une carte d'admission.

L'avis de convocation valant avis de réunion à l'Assemblée générale ordinaire, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises par le conseil d'administration à l'approbation de l'Assemblée générale et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée, a été publié le 16 mars 2020 dans le numéro 33 du BALO (*Bulletin des Annonces légales obligatoires*), Annonce n°2000545.

Les modalités de vote par correspondance, sont mentionnés au présent avis et seront consultables sur le site Internet de la société : <http://www.casinos-sfc.com>.

Les bulletins de vote par correspondance doivent être adressés par courriel à l'adresse suivante : [carlos.ubach@casinos-sfc.fr](mailto:carlos.ubach@casinos-sfc.fr), au plus tard le trois jours avant la date de l'assemblée